



Numéro de l'acte	2018-50-FINKL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7-10

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

### QUESTION N°2018 - 50

**FINANCES** : Restauration de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes - autorisation de programme et crédits de paiement – Ajustement

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

---

Par délibération n°2012-146 en date du 8 octobre 2012, la commune a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP)

Par délibération n°2013-65 du 23 mars 2013, le conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'ascenseur à bateaux des fontinettes au groupement de commande TKINT-IOA-EUROMAPPING-CREATIVE.

Ces travaux consisteront en :

- La rénovation de la structure métallique de l'édifice qui s'étalera sur trois années
- La restauration du bâtiment la quatrième année
- La mise en place d'une scénographie la cinquième année

Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2015 à 2022 au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation des travaux et les subventions attendues sur ce projet, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement sur cette période.

Le montant prévisionnel de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établit à 7 336 113 € HT, soit 8 839 336 € TTC.

Une fiche annexée fait apparaître la totalité de l'opération, ses financements, et l'historique des réalisations comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à la majorité (neuf abstentions), décide :

- D'ajuster la répartition des crédits de paiement ainsi que suit :

Montant global de l'AP : 8 839 336 € TTC

- ✓ Réalisé 2013-2017 : 366 177 €
- ✓ BP 2018 : 300 000 €
- ✓ CP 2019 : 1 964 439 €
- ✓ CP 2020 : 3 630 439 €
- ✓ CP 2021 : 2 002 847 €
- ✓ CP 2022 : 553 398 €

L'équilibre de cette AP sera assuré comme suit :

- ✓ Cofinanceurs : 5 085 901 €  
Dont 250 000 € de mécénat
- ✓ COMMUNE : 2 593 431 €

- D'inscrire les crédits correspondants au BP 2018 et suivants.
- D'autoriser Madame le Maire à l'exécution de ces programmes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 13 avril 2018



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT

# LIBELLE OPERATION

n° de L'AP

23

COUT TOTAL DE L'OPERATION	7 366 113 € HT	2313
	8 839 336 € TTC	

\* dont 707 341 € HT d'honoraires + 6 506 542 € HT de travaux + 59 695 € HT de contrôles

AUTRES TRAVAUX HORS AP-CP (travaux d'urgence - Supplément diag)

64 127 €

DEPENSES	DÉJÀ PAYÉ 2013-2017	TOTAL					
		DEPENSES AP TTC	BP 2018 TTC	CP 2019 TTC	CP 2020 TTC	CP 2021 TTC	CP 2022
MATRISE D'OEUVRE	366 177	848 808	20 000	110 000	200 000	110 000	42 631
TRAVAUX METALLIQUES 3 PREMIERES ANNEES		4 077 842	270 000,00	1 808 921	1 998 921		
TRAVAUX BATIMENT		2 707 532			1 353 766	1 353 766	
SCENOGRAPHIE		985 620				492 810	492 810
ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE							
REVISIONS		159 839					
HONORAIRES				38 518			39 271
10 850							
CONTRÔLE - DIAGNOSTIC AMIANTE	21 588	59 695	10 000,00	7 000	7 000	7 000	7 107
TOTAL	387 765 €	8 839 336 €	300 000 €	1 964 439 €	3 630 887 €	2 002 847 €	553 398 €

RECETTES	DÉJÀ PERÇU 2013-2017	TOTAL RECETTES					
		AP	BP 2018 TTC	CP 2019 TTC	CP 2020 TTC	CP 2021 TTC	CP 2022 TTC
MECENAT		250 000		100 000	150 000		
COFINANCEURS (FEDER, REGION, DEPARTEMENT, CARSO)	28 770	4 835 901	200 000	1 600 000	1 207 131	1 800 000	
TOTAL	28 770 €	5 085 901 €	200 000 €	1 700 000 €	1 357 131 €	1 800 000 €	-
FCTVA (80 % des dépenses éligibles à un taux de 16,404 %)		50 987		2 019	2 020	2 021	2 022
		1 160 004		39 370	257 797	476 489	262 838
			2 017				2 023
							72 624
<b>FINANCEMENT VILLE</b>			<b>2 539 431 €</b>				



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018**

**Affiché le 16 avril 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit le treize avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 07 avril 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON  
Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS  
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE  
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Alain RICOUART

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 25 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 4 absents excusés avec pouvoir

**Monsieur James MUNCK est nommé secrétaire de séance.**